



Or vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous ; mais si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, celui-là n'est pas de lui. Mais si Christ est en vous, le corps est bien mort à cause du péché, mais l'Esprit est vie à cause de la justice. Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts vivifiera vos corps mortels aussi, à cause de son Esprit qui habite en **VOUS.** (Romains 8 v.9-11)

Claude BEAUPORT

[www.bible.beauport.eu](http://www.bible.beauport.eu)

[www.msgfacebook.beauport.eu](http://www.msgfacebook.beauport.eu)

## Comment le chrétien est-il délié de la loi, par son union avec Christ ?

Ce message s'inspire de la publication « [Comment le chrétien est délié de la loi, par son union avec Christ](#) » , parue dans [le Messager Évangélique de 1863](#).

### Contenu :

Introduction .....	2
La loi, face à un homme mort et ressuscité .....	3
La loi est-elle le moyen de me sanctifier ? .....	3
C'est par la mort que le vrai croyant est délié de la loi .....	4
Comment se fait-il que nous soyons morts, et libres d'obligations légales ? .....	5
Quelles sont les conséquences de se placer sous la loi ? .....	7
La délivrance .....	8
Quelle est la fonction de la loi divine ? .....	9
La chair & la loi, versus, la vie divine & l'Esprit Saint .....	9
Le péché habite en moi .....	10
La fin du « moi » et la paix avec Dieu .....	13
En résumé .....	14

Il est clair que ce message s'adresse à des personnes qui sont passées par une  vraie conversion , c'est-à-dire qui possèdent  la vie divine et éternelle !

Ce message fait suite au [message n°164](#) qui traitait du chapitre 6 de l'épître aux Romains

## Chapitre 7 de l'épître aux Romains :

**1** Ignorez-vous, frères, (car je parle à gens qui entendent ce que c'est que la loi,) que la loi a autorité sur l'homme aussi longtemps qu'il vit ? **2** Car la femme qui est soumise à un mari, est liée à son mari par la loi, tant qu'il vit ; mais si le mari meurt, elle est déliée de la loi du mari. **3** Ainsi donc, le mari étant vivant, elle sera appelée adultère si elle est à un autre homme ; mais si le mari meurt, elle est libre de la loi, de sorte qu'elle n'est pas adultère en étant à un autre homme. **4** C'est pourquoi, mes frères, vous aussi, vous avez été mis à mort à la loi par le corps du Christ, pour être à un autre, à celui qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous portions du fruit pour Dieu. **5** Car, quand nous étions dans la chair, les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, agissaient dans nos membres pour porter du fruit pour la mort ; **6** mais maintenant nous avons été déliés de la loi, étant morts dans ce en quoi nous étions tenus, en sorte que nous servions en nouveauté d'esprit, et non pas en vieillesse de lettre.

**7** Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péché ? — Qu'ainsi n'advienne ! Mais je n'eusse pas connu le péché, si ce n'eût été par la loi ; car je n'eusse pas eu conscience de la convoitise, si la loi n'eût dit : « Tu ne convoiteras point ». **8** Mais le péché, ayant trouvé une occasion par le commandement, a produit en moi toutes les convoitises, car sans la loi le péché est mort. **9** Or moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais le commandement étant venu, le péché a repris vie, et moi je mourus ; **10** et le commandement qui était pour la vie, a été trouvé lui-même pour moi pour la mort. **11** Car le péché, ayant trouvé une occasion par le commandement, me séduisit, et par lui me tua.

**12** La loi donc est sainte, et le commandement est saint, et juste, et bon. **13** Ce qui est bon est-il donc devenu pour moi [la] mort ? — Qu'ainsi n'advienne ! Mais le péché, afin qu'il parût péché, m'a causé la mort par ce qui est bon, afin que le péché devînt par le commandement excessivement pécheur. **14** Car nous savons que la loi est spirituelle : mais moi je suis charnel, vendu au péché ; **15** car ce que je fais, je ne le reconnais pas, car ce n'est pas ce que je veux, que je fais, mais ce que je hais, je le pratique. **16** Or si c'est ce que je ne veux pas que je pratique, j'approuve la loi, [reconnaissant] qu'elle est bonne. **17** Or maintenant, ce n'est plus moi qui fais cela, mais c'est le péché qui habite en moi. **18** Car je sais qu'en moi, c'est-à-dire en ma chair, il n'habite point de bien ; car le vouloir est avec moi, mais accomplir le bien, cela je ne le trouve pas. **19** Car le bien que je veux, je ne le pratique pas ; mais le mal que je ne veux pas, je le fais. **20** Or si ce que je ne veux pas, moi, — je le pratique, ce n'est plus moi qui l'accomplis, mais c'est le péché qui habite en moi. **21** Je trouve donc cette loi pour moi qui veux pratiquer le bien, que le mal est avec moi. **22** Car je prends plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur ; **23** mais je vois dans mes membres une autre loi qui combat contre la loi de mon entendement et qui me rend captif de la loi du péché qui existe dans mes membres. **24** Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? **25** Je rends grâces à Dieu par Jésus Christ notre Seigneur. Ainsi donc moi-même, de l'entendement je sers la loi de Dieu ; mais de la chair, la loi du péché.

## Introduction

A partir du chapitre 4 de cette épître, l'apôtre développe la grande doctrine de la puissance de la résurrection en rédemption et en justification ; il nous dit, non seulement comment Dieu accepte le sang de Jésus pour répondre avec satisfaction pour nos péchés, mais

comment il agit **en puissance sur l'homme**, même quand celui-ci est mort : **d'abord en ressuscitant Christ** ; et ensuite, **en vivifiant le croyant par son Esprit**, par **cette même puissance divine** qui a **ressuscité Christ d'entre les morts**. L'apôtre s'empare de ce grand principe et, dans le chapitre 5, il en fait l'application **non seulement à l'abolition du péché, mais aussi à l'acceptation de la personne du fidèle**. Dans le chapitre 6 il l'applique à **la vie pratique** : « **Demeurerons-nous dans le péché, afin que la grâce abonde** » (verset 1) ? **Non**, dit-il, **un homme mort ne continuera pas de pécher**, sinon, **il n'est pas mort**. C'est ainsi qu'est établi **le lien de notre abandon du péché, le liant non à un motif, à l'amour de Christ qui nous étirent, mais à la mort et à la résurrection**.

## **La loi, face à un homme mort et ressuscité**

Dans **ce chapitre 7**, Paul **applique à la loi cette même doctrine** de la mort et de la résurrection. **C'est là le point qui est développé ici**, et **non pas** la question de savoir si l'Écriture nous présente ou non, dans ce passage, **l'expérience d'un homme renouvelé**.

**Si je me place sous la loi**, qui m'interdit de convoiter, ne pouvant m'empêcher de convoiter, cette loi ne peut que me condamner, que je sois né de nouveau ou pas ! L'effet que produira alors cette loi sur moi, dans cet état-là (placé sous la loi), c'est que j'aurai une telle conscience de la sainteté de Dieu (car la loi est sainte, et décrit ce qu'un Dieu saint est en droit d'exiger) que je peux alors que **me sentir complètement perdu !**

Placer un homme sous la loi, **c'est le placer sous la malédiction**, non que la loi soit mauvaise, mais **parce qu'aucun homme ne peut l'accomplir**.

## **La loi est-elle le moyen de me sanctifier ?**

Mais, vous dites peut-être que vous faites usage de la loi non pour votre justification, mais pour votre sanctification.

Cette manière de voir est fautive ! Car la loi n'a pas été donnée pour en faire une utilisation qui me convient, c'est elle qui fera de vous ce qu'elle voudra ! Si vous ne lui obéissez pas, et vous lui désobéissez dès le premier mouvement de convoitise, elle vous maudira !

Si en elle-même, donnée de Dieu, elle est parfaitement sainte, elle ne possède aucune capacité et aucun pouvoir pour sanctifier, ou rendre saint, qui que ce soit !

L'effet de la loi est de démontrer que l'homme est pécheur, qu'il a en lui tout ce qui produit un ou plusieurs points qu'elle interdit !

Étant donné qu'il est écrit dans la Parole de Dieu : « **Maudit est quiconque ne persévère pas dans TOUTES les choses qui sont écrites dans le livre de la loi pour les faire** » (Deutéronome 27 v.26; Galates 3 v.10), **l'effet d'un tel usage de la loi, c'est de placer l'homme sous la malédiction !**

Si je me sers de la loi, **non en me plaçant sous elle**, mais pour savoir si une chose est bonne ou pas aux yeux de Dieu, j'en fais alors un bon usage : « ... la loi est **bonne**, si quelqu'un

en use légitimement, ... » (1 Timothée 1 v.8) ! Mais, vous ne pourrez jamais dire que **la loi est bonne, si vous êtes sous la loi** ; car quel est l'homme qui ne l'a pas violée ? Quel est l'homme qui n'a pas convoité ? Elle ne peut manifestement pas être perçue comme bonne, par quelqu'un qui est maudit par elle !

La loi divine est une bonne arme, mais elle n'a pas de poignée. Si je m'en sers pour condamner les autres, il faut d'abord que je me condamne moi-même. **La loi divine est une arme aussi meurtrière pour celui qui la manie que pour celui contre qui on s'en sert.**

Ainsi, **lorsqu'il s'agit de la femme adultère** [Jean 8 v.2-11], par exemple, les scribes et les pharisiens pensaient que de quelque manière que Christ agit, il se trouverait dans un fâcheux dilemme ; mais ils firent l'expérience que **la loi dont ils se servaient pour condamner la femme, les condamnait eux-mêmes aussi bien qu'elle**. Christ les laisse **user de la loi** ; puis **quand celle-ci les a tous condamnés, il introduit la grâce**. La loi est donnée pour les iniques (1 Timothée 1 v.9). A quoi sert-il de dire à un homme juste (\*) : « **Tu ne convoiteras pas !** » **Si la convoitise n'est pas en lui, le commandement lui est inutile** ; et **si la convoitise est là, que peut faire la loi, sinon le condamner et nier sa justice ?**

(\*) A la seule exception du Seigneur Jésus, il n'y a jamais eu aucun homme naturel qui ait été juste ! « Ils se sont tous détournés, ils se sont tous ensemble corrompus ; il n'y a personne qui fasse le bien, non pas même un seul. » (Psaume 14 v.3) ! D'autre part, il y a des hommes, qui, par la nouvelle naissance, sont justifiés par l'œuvre de Christ, et le nouvel homme en eux, lui, ne convoite pas, car seul le vieil homme convoite, mais il ne peut le faire, si il est tenu dans la mort !

Mais, **la loi n'a jamais été donnée qu'à cet effet**, et s'il en est ainsi, nous devrions comprendre pleinement ce que c'est que d'être « **délié de la loi** » (Romains 7 v.6).

### **C'est par la mort que le vrai croyant est délié de la loi**

« **1** Ignorez-vous, frères, (car je parle à gens qui entendent ce que c'est que la loi,) que la loi a autorité sur l'homme aussi longtemps qu'il vit ? **2** Car la femme qui est soumise à un mari, est liée à son mari par la loi, tant qu'il vit ; mais si le mari meurt, **elle est déliée de la loi du mari**. **3** Ainsi donc, le mari étant vivant, elle sera appelée adultère si elle est à un autre homme ; mais si le mari meurt, elle est libre de la loi, de sorte qu'elle n'est pas adultère en étant à un autre homme. **4** C'est pourquoi, mes frères, vous aussi, **vous avez été mis à mort à la loi par le corps du Christ, pour être à un autre, à celui qui est ressuscité d'entre les morts**, afin que nous portions du fruit pour Dieu. » (versets 1-4).

Pour nous faire comprendre, l'apôtre s'empare ici du principe de la résurrection et l'applique à la loi.

Comparant la loi au mari d'une femme, l'apôtre dit au juif, ou à toute personne se plaçant sous la loi : **la loi a été votre premier mari, mais maintenant vous en avez un autre, la mort (\*) vous ayant délivré du premier** ; et étant **ressuscité en Christ (\*\*)**, en tant que **nouvel homme, vous êtes liés à Christ**, en vertu du seul principe de la grâce.

(\*) il s'agit de la mort du croyant avec Christ (Colossiens 2 v.20), le vieil homme a été crucifié avec Lui (Romains 6 v.6)

(\*\*) [Ephésiens 2 v.6](#) ; [Colossiens 2 v.1](#) ; [Colossiens 3 v.1](#)

Nous ne sommes pas corporellement ressuscités, mais nous avons part à la mort et à la résurrection de Christ. La loi est un mari ; — Christ ressuscité est un autre mari. Nous ne pouvons pas avoir les deux maris en même temps. La loi nous oblige à n'en avoir qu'un.

La loi ayant été pour moi, comme un premier mari, j'en suis délivré par la mort. Ici s'arrête l'image de la loi comme mari, car ce n'est pas la loi qui meurt, mais j'en suis délivré par la mort de ce que je suis naturellement comme fils d'Adam, mon vieil homme étant été crucifié avec Christ à la croix, c'est moi, en tant que vieil homme qui suis mort ! (\*)

(\*) « Je suis crucifié avec Christ ; et je ne vis plus, moi, mais Christ vit en moi ... » ([Galates 2 v.20](#))

Par le fait que, en tant que vieil homme, je ne suis moralement pas capable de répondre à une ou plusieurs de ses justes exigences (\*), la loi ne peut que me condamner à la mort, et ainsi me tue : je meurs donc ! Etant mort, les droits de la loi sur moi-même sont anéantis ; — le lien, par lequel j'étais dans l'obligation morale de respecter cette loi, est rompu.

(\*) Il est impossible à un homme naturel, fils d'Adam, ne serait-ce que de ne pas convoiter !

### **Comment se fait-il que nous soyons morts, et libres d'obligations légales ?**

Ce n'est évidemment pas que nous soyons morts personnellement de manière corporelle !

Ce n'est pas que la loi ait jamais été abrogée, car c'est chose impossible.

Mais nous sommes morts à la loi par le corps de Christ ([verset 4](#)), parce que la malédiction de la loi a été placée tout entière sur Christ. Il est mort sous la malédiction.

La loi a usé ses armes contre moi en frappant Christ. Elle a fait contre lui tout ce qu'elle pouvait en fait de malédiction, elle s'est épuisée elle-même entièrement contre Christ, et Christ en est sorti par la résurrection.

En lui-même, Il était parfait, toutefois ayant été fait péché pour moi, la loi fit tomber la malédiction, qui m'était destinée, sur lui ; et que peut-elle faire de plus que de le maudire ? Christ ayant été maudit, ayant été mort, la loi rencontre la limite de son domaine d'application ! Elle a perdu tout son pouvoir sur lui !

Mais Christ n'est pas resté dans la mort, il a été ressuscité par la gloire du Père ([Romains 6 v.4](#)). Son corps est un corps de résurrection ! Le corps sans péché, que le Seigneur a pris, devait pouvoir mourir, afin être l'agneau de Dieu, tandis que son corps de résurrection ne peut pas mourir, il n'est plus lié aux lois (\*) de la première création, auxquelles il s'était volontairement soumis, bien qu'il était l'auteur de ces lois naturelles (\*) et qu'il leur restait toujours supérieur, en tant que Dieu, mais jamais en tant qu'homme.

(\*) il est clair qu'il s'agit des lois naturelles comme la loi de la gravité, et non pas la loi donnée de Dieu à son peuple terrestre

Maintenant qu'il est ressuscité, que peut bien lui faire la loi ? Christ est-il sous la loi maintenant ? Non assurément ! Il est dans une position toute nouvelle, « assis à la droite de la majesté dans les hauts lieux » ([Hébreux 1 v.3](#)). C'est là qu'il est maintenant !

### C'est cette position de Christ qui est appliquée au chrétien par la foi.

C'est ce que l'apôtre Paul nous apprend dans l'épître aux Ephésiens : « **Chap.1 ... 3** Béni soit le Dieu et Père de notre seigneur Jésus Christ, qui nous a bénis de toute bénédiction spirituelle dans les lieux célestes en Christ ; ... **Chap.2 ... 6** et nous a ressuscités ensemble, et nous a fait asseoir ensemble dans les lieux célestes dans le christ Jésus, ... » (Ephésiens 1 & 2)

Les Juifs étaient de fait sous la loi, c'est à eux que Dieu l'a donnée par son serviteur Moïse, et rappelée par les prophètes ! Mais, on doit constater qu'un grand nombre de chrétiens, pour ne pas dire presque tous ceux qui en portent le nom, se placent eux-mêmes sous la loi. Ils perçoivent la vie chrétienne comme des règles à respecter, règles morales tirées de la Parole de Dieu (donc souvent justes en elles-mêmes) que leur enseignent les prédicateurs du cercle dans lequel ils évoluent ! Hélas, ils sont « virtuellement » sous la loi, dans leur manière de penser et dans la crainte de contrevenir à ces règles ! Bien souvent cette crainte n'est que vis-à-vis de leur communauté ! Cependant pour bien des âmes sincères, il s'agit d'une crainte servile, craignant la colère de Dieu ! Elles sont dans un état d'esclavage !

### Dieu m'a affranchi, et m'a placé hors de portée de la loi !

« **Jean 8 ... 32** et vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira. ... **36** Si donc le Fils vous affranchit, vous serez réellement libres. » ... « **Romains 6 ... 18** Mais ayant été affranchis du péché, vous avez été asservis à la justice ... **22** — Mais maintenant, ayant été affranchis du péché et asservis à Dieu, vous avez votre fruit dans la sainteté et pour fin la vie éternelle. » ... « **Romains 8 ... 2** car la loi de l'Esprit de vie dans le christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort ... » ... « **Galates 5 - 1** Christ nous a placés dans la liberté en nous affranchissant ; tenez-vous donc fermes, et ne soyez pas de nouveau retenus sous un joug de servitude. »

Mais ici j'apprends comment Dieu n'a affranchi : Christ vient et prend ma cause en main. Je le vois prenant ma place comme Médiateur. La foi m'applique tout ce qu'il a fait, tout ce en quoi il est entré pour moi. J'ai ma place en Christ (et seulement en Lui) dans sa qualité de second Adam ressuscité. C'est la place que j'obtiens en tant que nouvel homme, ce que je suis devenu par la nouvelle naissance. Christ vient et me donne une part à la position qu'il occupe lui-même.

Que m'importe la loi dans une telle position ? Il est vrai qu'elle me condamnait !

Mais voici la raison pour laquelle je suis hors de portée de sa condamnation :

Pendant les trois heures de ténèbres et d'abandon de la croix, dans le corps de Christ, Dieu a satisfait lui-même à tous les droits que la loi avait sur moi, et désormais j'ai une vie en Christ qui est au delà des atteintes de la loi. C'est la vie divine et éternelle que j'ai reçue lors de ma nouvelle naissance ! C'est la vie du nouvel homme animée par le Saint Esprit ! J'ai la vie en lui, car le lien avec la loi, « mon premier mari » est rompu par la mort, et n'existe plus. Le chrétien est mort à la loi.

Est-ce que ceci enlève à la loi son autorité et sa puissance ? **Nullement**. Je connais le pouvoir de tuer que possède de la loi ! Mais **je connais ce pouvoir**, comme en **en étant délivré**, car la loi m'a déjà tué ! Elle a trouvé le péché en moi, elle a non seulement prononcé le jugement en malédiction et la condamnation à mort, mais **elle a exécuté ce jugement en malédiction et en condamnation à mort en la personne de Christ**, le Seigneur Jésus, mon Seigneur et mon Sauveur !

Le résultat c'est que, désormais, je peux en parler en paix, et plein d'assurance. **Ce n'est pas à la loi que je suis uni maintenant, mais à « mon nouveau mari », au Seigneur Jésus, auquel je suis uni par la foi.**

Dieu n'exige dès lors plus, par une ordonnance, au mauvais arbre qu'est mon vieil homme, mon être moral naturel, de porter du fruit qui lui convient ! **Dieu a greffé une pousse entièrement nouvelle, le nouvel homme, dont Christ est la vie « afin que nous portions du fruit pour Dieu » (v.4).**

### ***Quelles sont les conséquences de se placer sous la loi ?***

Vous voyez donc que si vous êtes sous la loi de quelque manière, vous êtes sous la malédiction. **Vous avez du péché dans votre chair. La loi le tolérera-t-elle ? Croyez-vous qu'elle vous lâchera ? Peut-elle vous délivrer du péché ?** Ne dites pas que la loi possède une puissance sanctifiante. **Quand vous vous placez sous la loi, ce n'est pas que vous désiriez être bon, mais vous ne voulez pas reconnaître que vous êtes mauvais.** Vous espérez, tirer quelque chose de bon de votre cœur, si jusqu'à présent vous n'y avez pas réussi. Or, **si Dieu attend quoi que ce soit de moi, je suis hors d'état de le lui présenter.** Dans les faits, Dieu nous laisse souvent sous la loi, et **quelle en est la conséquence ? Le péché, la racine qui habite en moi, qui agit contre la loi devient transgression positive, en produisant des fruits, c'est-à-dire des péchés** et ainsi, **le péché est rendu par le commandement excessivement pécheur (verset 13).** Et non seulement cela, mais **les motifs du péché sont excités en moi par l'interdiction de la loi et la volonté s'élève contre le frein, pour produire la mort et la condamnation.**

On entend dire souvent que retirer un homme de dessous la loi, c'est le laisser sans frein. **Cela est vrai, s'il n'y a pas de réalité dans la vie de Christ ; — mais Christ vit à Dieu, — et nous vivons à Dieu en lui (Romains 6 v.10).**

Je vous défie **d'être sous la loi avec la conscience de la sainteté de Dieu.** Sous ce régime, vous ne pourriez pas plus **vous maintenir un seul moment dans la présence de sa sainteté, que d'entrer en lutte avec sa puissance. La loi exige la justice et la vraie sainteté.** Elle ne s'informe, pas si vous vous servez d'elle pour votre justification ou comme règle de conduite. **Elle vous prend sur son propre terrain.** « Car **quand nous étions dans la chair, les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, agissaient dans nos membres pour porter du fruit pour la mort** » (verset 5). Ceci n'était pas la faute de la loi. **La loi de Dieu est sainte.** « Mais **le péché, ayant trouvé une occasion par le commandement, a produit en moi toutes les convoitises** » (verset 8). Tant qu'il y a **en nous une volonté, la loi doit nous condamner**, car **cette volonté résiste à la loi et à l'autorité de Dieu.** La loi ne parle pas d'une nouvelle nature ; elle dit :

**produisez-vous ce que Dieu demande ?** La loi n'admet aucune excuse : elle serait une mauvaise loi si elle le faisait. **Aimez-vous Dieu de tout votre cœur ? Non, vous ne le faites pas, vous mentez si vous osez prétendre le contraire.** Eh! bien, **c'est là du péché, et vous êtes maudit.** L'effet, produit en nous par une volonté refrénée par la loi, est de pousser cette volonté contre la loi qui s'oppose à elle.

### La délivrance

« Mais maintenant nous avons été **déliés de la loi, étant morts dans ce en quoi nous étions tenus**, afin que nous servions **en nouveauté d'esprit** et non en **vieillesse de lettre** » (verset 6). **C'est une délivrance.** Si en lisant ce verset vous n'arrivez pas à comprendre qu'il est question d'une **délivrance réelle**, c'est que vous ignorez que **vous êtes l'esclave de la loi !**

#### Comment obtenons-nous cette délivrance ?

Cette délivrance réelle s'obtient **en mourant à la loi !** « **Etant morts dans ce en quoi nous étions tenus** » (verset 6). **Je mourus sous la loi**, et c'est de cette manière que **j'en suis délivré** (comparez Galates 2 v.19 : « ... moi, par la loi, je suis mort à la loi, afin que je vive à Dieu »). **LA LOI N'EST PAS MORTE. Elle est en pleine vigueur contre tous ceux qui sont sous sa puissance.** Mais le vrai croyant est mort sous elle. **Elle l'a tué par sa justice.** C'est le ministère de la mort (voyez 2 Corinthiens 3 v.6-11) (\*). Ce ministère fut écrit sur la pierre, dans ses exigences ; et **j'ai une nature qui n'y satisfait pas. Il ne négligera, ni ne modifiera celles-ci, et il m'a condamné à cause de ma désobéissance, et maintenant il a eu tout son effet, mais c'est en Christ, à la croix, que cela a pu avoir lieu ! Christ, s'y est identifié avec moi, à la nature de mon vieil homme ! Pour que la sentence prononcée par la loi à mon égard puisse s'exécuter par la mort du Seigneur Jésus, mort qui par la foi et par grâce m'est appliquée !**

(\*) « ... Dieu, 6 qui nous a rendus propres aussi pour être des ministres de la nouvelle alliance, non de la lettre, mais de l'esprit, car la lettre tue, mais l'Esprit vivifie.

7 (Or si le ministère de la mort, gravé en lettres sur des pierres, a été introduit avec gloire, de sorte que les fils d'Israël ne pouvaient arrêter leurs yeux sur la face de Moïse, à cause de la gloire de sa face, laquelle devait prendre fin, 8 combien plus le ministère de l'Esprit ne subsistera-t-il pas en gloire ! 9 Car si le ministère de la condamnation a été gloire, combien plus le ministère de la justice abonde-t-il en gloire ! 10 Car aussi ce qui a été glorifié n'a pas été glorifié sous ce rapport, à cause de la gloire qui l'emporte de beaucoup. 11 Car si ce qui devait prendre fin a été introduit avec gloire, bien plus ce qui demeure subsistera-t-il en gloire ! » (2 Corinthiens 3 v.6-11)

Ainsi, par la foi en Christ, j'ai là ma place **en Lui**. Par la foi, je suis **placé en Christ, j'ai une part avec lui**. Un homme s'associe à un autre homme, et lui donne **tout le profit de l'association**, et **tous les avantages** que l'affaire dont il s'agit avait déjà obtenus, **sans que celui-ci ait concouru en aucune manière à les acquérir.** C'est ainsi que **nous tous, vrais croyants, sommes associés à Christ. Toutes les dettes sont payées par Lui ; et j'ai une part dans tout ce qui est à Christ.** Du côté de Christ **tout a été grâce**, car moi **je n'avais rien apporté**, et absolument rien à pouvoir apporter !

« Nous avons été **déliés de la loi**, ... en sorte que nous servions **en nouveauté d'esprit**, et **non pas en vieillesse de lettre** » (verset 6).



Ce n'est **pas une lettre qui exige**, mais **c'est un esprit qui me conduit** dans ce qui est agréable à Dieu, comme **participant à sa nature**, — aux désirs et aux joies de celle-ci, — dans **la puissance de l'Esprit saint**. Ce n'est pas une loi qui me maudit parce que j'ai violé ses commandements, mais **c'est ce qui me donne part à la justice, telle qu'elle est en Christ devant Dieu**.

## Quelle est la fonction de la loi divine ?

« Que dirons-nous donc ? **La loi est-elle péché ?** — Qu'ainsi n'advienne ! Mais **je n'eusse pas connu le péché, sinon par la loi** » (verset 7).

Mais la loi ne me guérissait pas du péché ; au contraire, elle l'excitait ; et puis elle venait à moi et apportait la mort à mon âme. **Elle est donc bonne en ce qu'elle montre le besoin que nous avons de Christ**.

Mais est-ce que, **apporter la mort à l'âme d'un homme, convertira l'homme ? Jamais**. Quand un homme dit : « **Je n'eusse pas connu le péché, sinon par la loi** », **il parle de la connaissance du péché dans sa conscience**, car **il est évident qu'il connaissait le péché et qu'il péchait chaque jour**.

« Or moi, étant **autrefois sans loi, je vivais** » (verset 9)

« **Je vivais** » dans « un certain repos », mais, **sans me douter que j'amenais ainsi la condamnation et la mort sur mon âme**.

« Mais **le commandement étant venu, le péché a repris vie** » (verset 9)

J'ai dû faire l'expérience que **je n'aboutissais à rien, en voulant combattre le péché en pensant à la défense**, et par conséquent **à la chose défendue, étant donné que la convoitise était bien présente dans mon cœur naturel !**

Pour pouvoir obtenir **la victoire sur le péché**, il me faut **détourner mes regards du péché, et de la loi qui le défend**, et possédant la vie divine et éternelle, **en tant que nouvel homme, j'en suis rendu capable, par la puissance d'un nouvel objet, à savoir Christ, qui remplit le cœur renouvelé par le Saint Esprit !**

« Et **le commandement même qui était donné pour la vie, a été trouvé pour moi pour la mort** » (verset 10).

Cet effet n'est pas imputable au commandement : **il avait été donné pour la vie, si l'homme avait su le garder, mais l'homme étant pécheur, le commandement a été un commandement pour la mort**.

## La chair & la loi, versus, la vie divine & l'Esprit Saint

Deux versets sont à mettre en parallèle ou plutôt en contraste :

« Quand nous étions dans la chair, les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, agissaient dans nos membres pour porter du fruit pour la mort » (Romains 7 v.5)

« Or vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous ; mais si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, celui-là n'est pas de lui. » (Romains 8 v.9)

Cette expression : « être dans la chair », nous présente la condition véritable et la vraie position de l'homme naturel. Il est devant Dieu « dans la chair », dans la nature misérable et pécheresse de l'homme déchu. Tel est l'état de l'homme, fils d'Adam, telle est la condition dans laquelle le fils d'Adam se trouve ! Il n'est pas un homme mort et ressuscité.

Est-ce que la loi le vivifie ? Non, la loi ne peut pas donner la vie (Galates 3 v.21 : « ... s'il avait été donné une loi QUI EUT LE POUVOIR DE FAIRE VIVRE, ... »). Elle promet la vie à l'homme mais seulement après qu'il aura accompli la loi et qu'il lui aura obéi en tous points !

Mais comment l'homme peut-il arriver là sans la vie divine ? Comment peut-il obéir dans une chair de péché ?

Il ne nous est pas possible d'y arriver aussi longtemps que nous sommes dans la chair et sous la loi ! Ecoutez le jugement que porte à cet égard l'Ecriture : « Ceux qui sont dans la chair ne peuvent point plaire à Dieu ; car la pensée de la chair ne se soumet pas à la loi de Dieu, car aussi elle ne le peut pas » (Romains 8 v.6-7).

La loi ne donne ni la vie, ni l'Esprit, et pour obéir j'ai besoin de tous les deux.

**Tout homme est « dans la chair », jusqu'à ce qu'il soit « mort et ressuscité avec Christ ».**

La différence entre les 2 versets en tête de ce paragraphe montre bien cette dualité : « ... , quand nous étions dans la chair, les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, agissaient dans nos membres, pour porter du fruit pour la mort » (Romains 7 v.5), et « Or vous n'êtes pas dans la chair (1\*), mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous; mais si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, celui-là n'est point de lui (2\*) » (Romains 8 v.9). La loi et la chair vont ensemble : elles sont en corrélation l'une de l'autre. La loi a affaire avec l'homme, comme homme naturel (3\*), c'est-à-dire avec l'homme dans la chair, fils d'Adam, avec l'homme avant qu'il ait reçu le Saint Esprit qu'il obtient en vertu de la rédemption.

(1\*) Pour ne pas être dans la chair, il faut appartenir à la nouvelle création, il faut être un homme nouveau, qui lui possède la vie divine et éternelle par la nouvelle naissance, résultat de la mort et de la résurrection du Seigneur Jésus !

(2\*) Celui qui n'a pas l'Esprit de Christ, n'est pas né de nouveau, et par conséquent n'est pas de Lui !

(3\*) Ce que reste le vieil homme du chrétien, mais ce vieil homme a été crucifié avec Christ, il est mort pour la foi !

## **Le péché habite en moi**

Il est ici utile de bien faire la différence entre « le péché en moi », et « le péché sur moi » ! L'un étant la racine, qui a besoin de l'activité du vieil homme pour se manifester, l'autre étant ce que manifeste le vieil homme, le fruit produit, lorsque ce vieil homme n'est pas tenu, par

la foi et la puissance du Saint Esprit dans la mort ! Lire à ce sujet [le message n°22](#) intitulé « [Le péché en moi et le péché sur moi, nuance très importante !](#) »

Et quel est l'effet de l'action de la loi ? « Les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, agissaient dans nos membres pour porter du fruit pour la mort » ([Romains 7 v.5](#)). — « Le péché, ayant trouvé une occasion par le commandement, a produit en moi toute convoitise » ([Romains 7 v.8](#)). « Le péché fut rendu par le commandement excessivement pécheur » ([Romains 7 v.13](#)). **Ces passages démontrent sans aucun doute que l'action de la loi ne peut pas produire la sainteté !**

**La loi est spirituelle, mais « moi », mon vieil homme est charnel.**

« Car **nous savons** (1\*) que **la loi est spirituelle**, mais **moi** (2\*), **je suis charnel, vendu au péché** » ([verset 14](#)).

(1\*) c'est par la foi que nous savons.

(2\*) le « moi » est mon vieil homme dont la nature est et reste charnelle, ce qui se manifeste lorsqu'il n'est pas laissé dans la mort, là où la mort de Christ l'a placé ! Ce n'est aussi que par la seule puissance de vie du nouvel homme, à savoir le Saint Esprit, que ce vieil homme peut être tenu dans la mort, et ne pas répondre aux sollicitations du péché, car il est vendu au péché !

**Remarque importante :** le sens du « **nous** » et du « **moi** » dans Romains chapitre 7

1. Le « **nous** » se réfère aux chrétiens, dans leur état normal, et dont les regards ne sont pas fixés sur eux-mêmes mais, par la foi, sur la personne du Seigneur Jésus, étant en tant que nouvel homme, en Christ ! Ils sont ainsi vus, et se voient aussi *dans leur position spirituelle, ainsi considérée en Christ*.
2. Le « **moi** » se réfère à une personne, possédant la vie divine, née de nouveau, mais qui s'aperçoit que le péché habite en elle, et s'aperçoit que la chair, son vieil homme, est toujours prêt à répondre aux sollicitations du péché qui habite en elle. Elle fixe les regards sur elle, sur son « moi », sur ce qu'est son vieil homme et pas sur Christ et sur la perfection de son œuvre à la croix. Se plaçant sous la loi, elle est au désespoir, et crie pour être libérée de cet esclavage.

Ainsi Paul ne pouvait pas dire : **nous sommes charnels**.

« **Nous** » **savons** que la loi est spirituelle : elle ne laisse rien passer inaperçu, quant à la position d'un homme devant Dieu. Elle juge les motifs et les intentions du cœur, selon le jugement pénétrant de l'Esprit, et selon la lumière de la nature de Dieu.

Mais quand l'apôtre dit : « **Je suis charnel** », il parle de la conscience individuelle, d'un croyant, dans l'état décrit plus haut. Les chrétiens, comme tels, sont « dans l'Esprit » ; ils ne sont pas charnels : « Or vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit » ([Romains 8 v.9](#)). Il reste néanmoins vrai que la chair est en nous, mais si nous marchons par l'Esprit, nous ne sommes pas « dans la chair », car dans l'Esprit il y a la puissance et la liberté selon Dieu.

Ici, l'homme, qui s'exprime en disant « **je suis charnel** », n'est pas délivré, mais il voudrait trouver en lui, une capacité propre, pour agir vis-à-vis du mal, alors que sa volonté qui a été

renouvelée, cherche la justice selon les désirs d'une nouvelle nature. La conscience individuelle de l'homme fait la découverte de ce qui est dans le cœur de l'homme, son cœur naturel, mais en présence de la loi qui juge l'ensemble du résultat.

On aura remarqué que dans ce paragraphe, depuis le verset 12 jusqu'au verset 24, l'apôtre utilise constamment « Je », « Moi », et pas une seule fois « Christ » ou « l'Esprit ». Il faut attendre le dernier verset (v.25) du paragraphe pour enfin trouver la mention de « Jésus Christ notre Seigneur » !

De quoi est-il question tout le long du chapitre 7 ?

Dans ce dernier paragraphe du chapitre 7, la question n'est pas de savoir si l'Écriture nous y présente un homme renouvelé ou non. Bien qu'il apparaisse évident qu'il y est question d'un homme renouvelé, car cet homme aime la loi de Dieu selon l'homme intérieur ; mais c'est d'un homme qui est sous la loi qu'il s'agit. Paul, parle de l'effet de la loi, comme mesure de justice, sur la conscience, lorsqu'il n'y a dans l'homme aucune force.

On ne comprendra jamais le dernier paragraphe de ce chapitre 7 de l'épître aux Romains, jusqu'à ce qu'on ait bien saisi qu'il y est question des effets de la loi sur un homme qui est sous la loi. Celui dont l'apôtre parle veut toujours faire le bien et ne peut jamais y parvenir. Il y a chez lui un manque absolu de puissance.

N'avez-vous pas besoin de puissance pour vivre saintement ? La loi ne vous donnera jamais de force. Elle est aussi impuissante pour sanctifier, qu'elle est puissante pour maudire.

L'apôtre ne s'occupe ici que du MOI. Jusqu'à ce que Christ soit connu comme un Sauveur, et que la puissance de l'Esprit intervienne, nous affranchissant et occupant notre âme, non plus du « moi », mais de ce que Dieu est, de ce qu'il a fait pour nous, et de ce qu'il place devant nous, dans l'amour qui nous garde pour nous en faire jouir !

Tant que nous pensons à ce que nous avons à faire, à ce que nous devons être, nous sommes occupés de nous-mêmes. Nous nous débattons comme un homme dans un marais, à cause de la nature du sol sur lequel nous nous trouvons. Pendant que nous tâchons de retirer un pied, l'autre s'enfonce davantage. C'est donc un Sauveur qu'il nous faut.

Supposons que nous parlions de la question de la paix avec Dieu, ne croyez-vous pas que si vous étiez plus saint, vous auriez plus de paix avec Dieu ? Oh ! sans doute, me répondez-vous. Mais s'il en est ainsi, votre sainteté ajoute donc quelque chose à la valeur du sang de Christ, ou bien vous ne vous reposez pas sur ce sang, comme faisant la paix pleinement et absolument. La réponse donnée en est la preuve.

Alors, la sainteté n'est-elle donc pas nécessaire ? Eh bien, NON, que du contraire ! La question est posée de cette manière un peu provoquante, pour montrer que je ne peux pas avoir la paix de cette manière, parce que le fruit de sainteté en moi n'atteint pas, et ne se mesurera jamais à la sainteté de Dieu, parce que Dieu ne veut pas que la mesure de sa propre sainteté soit abaissée au niveau de la mienne.

Par contre, **en Christ**, nous sommes rendus **co-participants de SA SAINTETE**. Ainsi la recherche de la sainteté de la manière décrite plus haut n'est pas la bonne, il est impossible de devenir saints de cette manière ! **La sainteté nous est donnée, par la communication de la nature divine** ; elle est pratiquement entretenue en nous par la connaissance que nous avons que **Dieu est « pour nous »**, et **dans la paix avec lui, paix que Christ a faite parfaitement**, et **qu'il donne à celui qui croit**.

## **La fin du « moi » et la paix avec Dieu**

Comme nous l'avons déjà remarqué plus haut, les versets 15 à 23, sont pleins de « Je, Je, Moi, je ». Pour que nous apprenions la leçon, Dieu veut nous laisser **nous rassasier de nous-mêmes, jusqu'à en être dégoûté, alors nous trouverons le vrai bonheur, par la foi**, en découvrant, **qu'il nous reçoit en grâce**, et qu'ainsi **nous en ayons fini avec la loi et avec nous-mêmes !**

Cela se traduit par ce verset : « **Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort** » (verset 24)

**La puissance de Dieu est devenue nécessaire**. Si, par la grâce, nous avons reçu **une volonté de faire le bien**, il faut que nous obtenions encore **la force pour l'accomplir**.

**Est-ce que l'homme est amené à la paix peu à peu ? — Non**, mais il est amené à renoncer à l'effort **d'y faire arriver la chair**, et à reconnaître qu'il n'y a en lui **aucun bien, aucune force pour faire le bien**. Alors il dit : « **Qui me délivrera ?** ».

**Il apprend** qu'il a un « **MOI** » corrompu, et qu'il a besoin de **quelqu'un qui le délivre**, d'un **Sauveur**. **Tout est changé maintenant**. **Il regarde vers un autre que lui-même** pour accomplir ce qu'il ne sait pas faire, et **il trouve que tout est déjà fait**. L'homme est ramené à **son véritable niveau** ; alors **Dieu entre sur la scène**, et l'homme « **rend grâce à Dieu par Jésus Christ** ». C'est ainsi que **l'homme reçoit de la puissance** en apprenant **qu'il n'en possède aucune**, et en recevant **la paix avec Dieu par le sang de Jésus, en comprenant qu'il n'avait pas la paix**.

Prenant son niveau, **il est abaissé** ; — **il découvre** qu'il est **pécheur** et **incapable de se corriger** et **d'arriver ainsi à Dieu** ; — et **alors Christ a dû mourir pour cela**. « **Car Christ, lorsque nous étions encore sans force, est mort au temps convenable pour des impies** » (Romains 5 v.6). Mais il y a ici non seulement de la force pour le combat, de manière à rendre l'homme satisfait de sa victoire, et à lui faire obtenir ainsi la paix ; il y a **la connaissance d'une complète délivrance, accomplie par Dieu**, de l'état dans lequel nous nous trouvions et à **la conscience duquel** nous avons été amenés : **nous avons le salut et la paix**.

J'apprends à connaître **ce que je suis comme homme**, et **cela me rend misérable** ; j'apprends à connaître **ce que Dieu est pour moi**, et **cela me rend heureux**. De plus, **la résurrection** qui a **effacé toute trace de condamnation**, m'introduit dans **un état de choses nouveau**, où **l'Esprit donne la liberté**, et nous communique **l'espérance de la gloire** vers laquelle elle nous conduit.

## En résumé

Ainsi nous apprenons, en premier lieu, que nous ne pouvons avoir deux maris à la fois ; ensuite, la doctrine que la loi provoque le péché ; puis nous voyons l'homme placé sous la loi, afin qu'il puisse acquérir ce qu'on appelle de l'expérience. Dans tout cela il s'agit toujours du MOI, et ce n'est qu'à la fin que nous trouvons Christ et un Sauveur, et que nous « rendons grâces », quoique les deux natures restent les mêmes ; seulement la nouvelle nature marche dans la grâce, et l'ancienne est tenue pour morte. Ainsi, comme doctrine, nous apprenons que nous sommes entièrement délivrés de la loi, non pas en affaiblissant la loi, mais en lui donnant au contraire toute sa puissance, — mais cette puissance tue. Celui-là affaiblit l'autorité de la loi, qui place l'homme en quoi que ce soit, sous cette autorité, en lui laissant quelque espoir. Car le péché est dans la chair, et la loi ne tolère point de péché, mais elle maudit tous ceux qui s'adonnent à ses œuvres pour les faire. Mélanger la grâce avec la loi, c'est détruire l'obligation que celle-ci impose, et renverser l'autorité de la loi qui s'exerce justement en condamnant. Nous mourons à la loi, et ensuite nous acquérons la position de Christ, étant délivrés par sa mort et sa résurrection. Après cela, la loi est appliquée à l'âme comme affaire d'expérience dans cette sainte voie, pour amener l'âme au sentiment de son impuissance à accomplir la loi. Il est bien plus difficile de reconnaître notre impuissance, que de reconnaître notre péché. La conscience nous parlera de péché, mais il faut une longue expérience pour que nous reconnaissons que nous n'avons point de force, quoique nous sachions que c'est la vérité, et pour que notre chair soit tellement réduite à néant, que nous n'ayons plus aucune confiance en elle; pour que nous reconnaissons qu'il n'y a de puissance, comme il n'y a de pardon que dans la grâce, et que c'est la découverte de ce que nous sommes qui résout définitivement la question de la paix et de la puissance, car alors il s'agit de Dieu lui-même.

A ce message n°165 fait suite le [message n°166](#) intitulé : « [La vie dans l'Esprit, l'Esprit Saint en nous, et Dieu pour nous.](#) »